

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

SAUZE Elisabeth, «La chapelle Saint-Jean de La Garde-Freinet», *Freinet-Pays des Maures*, n°3, 2002, p. 1-8.

# Freinet

# Pays des Maures

2002



Invalide

# Freinet

# Pays des Maures

---

2002

## n° 3 - sommaire

	page
• <b>La chapelle Saint-Jean de la Garde Freinet</b> <i>Elisabeth Sauze</i> .....	1
• <b>La chapelle Notre-Dame-l'Annonciade de Cavalaire</b> <i>Bernard Romagnan</i> .....	9
• <b>Datations nouvelles des édifices religieux de Saint-Tropez</b> <i>Bernard Romagnan</i> .....	21
• <b>Quand un village se met en scène : l'arrivée de saint Martin et de saint Pierre</b> au Plan-de-la-Tour sous la Restauration <i>Albert Giraud</i> .....	33
• <b>Le daguerréotype de la Garde-Freinet, entre tradition et modernité</b> <i>Carole Yver</i> .....	49
• <b>A la rencontre d'une garnison au siècle des Lumières,</b> Les invalides de la citadelle de Saint-Tropez <i>Laurence Couillault-Pavlidis et Laurent Pavlidis</i> .....	55
• <b>Du sardinal au trémail, évolution de la pêche artisanale à Saint-Tropez</b> <i>Eric Vieux</i> .....	79
• <b>Coup de chapeau à Alfred MAX et Pierre FONCIN</b> <i>René Farge</i> .....	95
• <b>L'art du foudrier</b> <i>Nathalie Leydier</i> .....	99

REVUE DE L' ASSOCIATION  
POUR LA RECHERCHE DE L'HISTOIRE DU FREINET

ISBN 2-9519552-0-0

EAN 9782951955202

## La chapelle Saint-Jean<sup>1</sup> de la Garde-Freinet

---

Dissimulée dans un ensemble de maisons, la chapelle Saint-Jean n'est plus guère perceptible dans le paysage villageois. Seul le passant attentif remarquera, du côté de la place de la Mairie, la présence insolite de contreforts et, sur l'élévation méridionale, une porte surmontée d'une niche dans un fronton brisé. Cet édifice discret fut pourtant, durant près de deux siècles, l'un des hauts lieux de la sociabilité gardoise.

La date exacte de sa naissance reste inconnue<sup>2</sup>. Elle est de peu (quelques mois probablement) antérieure à 1622<sup>3</sup>. Le 18 septembre de cette année-là, le conseil municipal reçut une demande d'Honorade Boissière, veuve et héritière d'Antoine Courchet : par son testament du 3 septembre 1614 et son codicille du 12 décembre 1618, son défunt mari avait légué « à la chapelle Saint-Jehan, Saint-Anthoine et Saint-Crespin par luy construite près le cimetière de ce lieu » la somme de cent écus, dont les intérêts devaient servir à l'entretien de l'édifice et à la célébration d'une messe hebdomadaire ; restait à placer le capital auprès d'un gestionnaire fiable, capable d'assurer le versement régulier d'un intérêt annuel au denier seize, c'est-à-dire 6,25 %<sup>4</sup>.

La commune accepta huit jours plus tard cette responsabilité, en se réservant la possibilité de s'en décharger à tout moment par le remboursement des cent écus<sup>5</sup>, mais elle fit, deux ans plus tard, réduire le taux au denier vingt (5 %). Sommée par les consuls d'accepter la réduction que l'administration royale voulait imposer à tous les créanciers des communautés, la veuve Courchet, par l'intermédiaire de son neveu Jean Boissière, notaire au Luc, fit savoir qu'elle y consentait, pourvu que les intérêts fussent versés chaque année directement au prêtre desservant et aux administrateurs chargés de l'entretien de la chapelle, sans intervention de la commune. Le conseil, vexé, déclara que, dans ces conditions, il renonçait à gérer la fondation et ferait un emprunt pour rembourser le capital<sup>6</sup>. La menace semble avoir suffi : il n'est plus question de cette affaire par la suite.

---

1. l'étude qui suit a été menée avec la collaboration de Marie-Thérèse LHardy, Colette Peirugues, Michèle Waser, Laurent Boudinot et Bernard Romagnan, qui ont rassemblé la majeure partie de la documentation, et de Roland Buson et Pascal Bagur, qui ont dressé les plans de l'édifice. Que tous trouvent ici un juste hommage et mes remerciements pour leur aide efficace.

2. une rumeur sans fondement situe au XI<sup>e</sup> siècle – pas moins ! - la construction de cette chapelle. Faut-il rappeler que le village n'existait pas à cette date et que, d'ailleurs, l'intérêt d'un monument ne se mesure pas à son âge ?

3. Les cadastres de 1613 et de 1620 (A.C., CC1 et CC2) ne mentionnent aux abords du village que la chapelle Saint-Eloi et le cimetière.

4. ou, dans le langage de l'époque, au denier seize ; la veuve offrait de verser la somme moitié en blé et moitié en argent, A.C., BB5, f° 228-v°.

5. A.C., BB5, f° 229.

6. A.C., BB6, f° 6 v°-8.

La construction et l'ameublement semblent n'avoir été complètement achevés qu'au début de 1628, au moment où Honorade Boissière, « ayant bien et duebvument accomodé icelle [chapelle] », vint prier le conseil de procéder à la nomination des recteurs (gestionnaires) de la « lumineaire » (fondation)<sup>7</sup>. Dès 1623, le bâtiment était cependant suffisamment avancé pour servir de vestiaire, le 6 juin, à l'évêque de Fréjus venu visiter la paroisse. C'est dans la chapelle Saint-Jean que le prélat, au terme d'un long chemin poussiéreux et avant de faire son entrée solennelle dans le village, s'arrêta pour revêtir ses vêtements pontificaux<sup>8</sup>.

L'édifice se dressait en effet aux abords du village, qui n'avait alors pas encore dépassé vers le sud la Place Vieille, et à côté du cimetière, qui s'étendait sur l'actuelle place de la Mairie. On peut juger du caractère champêtre du quartier par l'achat que fit la commune, en 1654, d'une « ferrage » (terre réservée à la culture des légumes secs) à côté de la chapelle et par la coupe, en 1663, d'un gros chêne-vert tout proche pour le pressoir du moulin à huile<sup>9</sup>. La voie qui passait devant sa façade n'était encore qu'une traverse, mais elle débouchait d'un côté sur la route du Luc, de l'autre sur la route de Grimaud<sup>10</sup>. Cette position avantageuse fit bientôt de la chapelle l'un des principaux repères de la topographie gardoise. Ainsi fut-il ordonné, le 24 avril 1650, que « attendu le grand bruit quy court dud<sup>t</sup> mal contagieux, la garde que lad<sup>te</sup> communauté y tient d'ordinere sera augmentée encore de deux homes journelement à capage et à ces fins ung desd<sup>tz</sup> homes demeurera aux advenues du costé de la plasse du Rocher Blanc ou Sainte-Anne et l'autre du costé de la chapele Saint-Jehan-l'Evangéliste »<sup>11</sup>.

Le fondateur, un gros propriétaire-exploitant, avait dédié l'édifice à saint Jean l'évangéliste, à saint Antoine abbé, dont il portait le nom, et à saint Crépin, patron des tanneurs et ouvriers du cuir, un artisanat pratiqué à la Garde-Freinet<sup>12</sup>. Ce triple vocable, dont l'usage ne retiendra que le premier, exprime sans doute des choix personnels, sans concession aux dévotions alors plus en vogue, qui multipliaient les autels à saint Joseph, à la Vierge du Rosaire et à saint Roch.

Quant à l'édifice, pour autant que les transformations ultérieures nous le laissent apercevoir, il ne sacrifiait pas davantage à la mode du jour : un vaisseau unique long d'environ 13 m, large de 6,50 m et haut de 7,50 m dans oeuvre, couvert d'un berceau brisé

---

7. A.C., BB6, f° 60.

8. A.D. Var, 1 G 67, f° 264 v°.

9. BB10, f° 157 v° ; CC 179, f° 9.

10. la route du Luc décrivait une grande boucle vers le nord pour rejoindre l'entrée de la rue Droite et la Place (actuelle place Vieille) ; la route de Grimaud suivait l'actuelle rue Longue.

11. A.C. BB9, f° 248 v° : chaque fois que la crainte d'une épidémie obligeait la commune à contrôler le trafic, des postes de garde étaient établis aux entrées du village : tout homme, natif ou étranger, qui ne pouvait produire un billet attestant que le lieu d'où il venait n'était pas contaminé se faisait refouler sans ménagement.

12. il y avait alors plusieurs tanneries installées à l'entrée nord du village, le long du ruisseau qui descendait de la fontaine. Outre le cuir, l'artisanat gardois du XVII<sup>e</sup> siècle travaillait le fer et fournissait des forgerons aux villages voisins.

que scandent deux doubleaux et deux formerets à simple rouleau ; des trois travées, deux seulement sont aujourd'hui visibles, la dernière, à l'ouest, qui servait de chœur, a été détruite ; quant aux fenêtres en plein-cintre ouvertes de chaque côté sous des lunettes, une seule subsiste, au nord, les autres ont été détruites ou modifiées (les deux qui restent au sud ont été élargies et refaites en arc segmentaire, la troisième, au nord, a fait place à une cheminée). Il ne reste rien de la porte, qui s'ouvrait à l'est du côté du chemin, et le décor, probablement modeste, a disparu avec l'enduit qui couvrait les maçonneries en moellons bruts. Nous ne connaissons pas l'architecte - probablement un maçon de la Garde-Freinet ou du voisinage -, faute d'avoir retrouvé le prix-fait (c'est-à-dire la commande) de la construction.

Quelques années plus tard, en 1633, un groupe de Gardois aisés fonda une confrérie de pénitents blancs sous l'invocation de Notre-Dame l'Annonciade. Il existait déjà plusieurs confréries ou luminaires au village<sup>13</sup>, mais celle-ci entendait, sous couvert de dévotion, prendre ses distances avec le clergé paroissial. Les premiers recteurs, Claude Courchet, Pierre Colle et Antoine Monnier, cherchèrent donc les moyens de construire une chapelle particulière et sollicitèrent à cet effet le conseil municipal. Celui-ci répondit favorablement, accorda l'autorisation d'organiser une quête auprès des habitants et de réquisitionner une journée de travail par foyer pour aider au chantier<sup>14</sup>. Avec l'accord des héritiers (la veuve et le neveu) d'Antoine Courchet, on décida l'élever la « cazette » - c'est ainsi qu'on nommait les chapelles de pénitents - contre la chapelle Saint-Jean. En approuvant la décision, le 6 mai 1635, le conseil réquisitionna tous les fonds disponibles dans les caisses des autres confréries<sup>15</sup>. L'une d'entre elles tenta vainement d'échapper à l'emprunt forcé : le 27 septembre 1636, le conseil obligea la luminaire Notre-Dame de Miramas (aujourd'hui Miremer) à prêter 30 livres aux pénitents pour payer la toiture de leur chapelle<sup>16</sup>.

Commencés en 1635 et achevés dans le courant de 1637, les travaux aboutirent à la construction d'un vaisseau de dimensions modestes (8,50 m de long, 4,30 m de large, 5,60 m de haut) élevé, à la manière d'un porche, contre la façade orientale de la chapelle Saint-Jean. Couvert d'un berceau longitudinal en plein-cintre, en maçonnerie de moellons bruts entièrement recouverte d'enduit, le volume n'a aucune ouverture latérale, afin

---

13. chargées de l'entretien d'un autel, elles avaient pour la plupart leur siège dans l'église paroissiale (*Corpus Domini* ou Saint-Sacrement, Saint-Esprit, Notre-Dame du Rosaire, Saint-Antoine, Saint-Sébastien, Purgatoire) ; celles de Notre-Dame de Miremer, de Saint-Clément et de Saint-Eloi s'occupaient des chapelles du même nom ; on en trouvait aussi dans les succursales de la Moure (*Corpus Domini*, Notre-Dame, Purgatoire) et du Plan-de-la-Tour (Saint-Pierre, Saint-Martin).

14. A.C. BB7, f° 243 v° et 263 v°. La comptabilité communale de la même année enregistre un versement de 6 livres aux Pénitents « pour la chapelle de ladite confraternité qu'ils entendent édifier nouvellement », CC 377.

15. A.C. BB7, f° 291.

16. A.C. BB8, f° 75 v°-76. En contrepartie, une délibération du 16 décembre 1640 ordonne aux pénitents de rendre les 30 livres empruntées à la luminaire Notre-Dame de Miramas, BB8, f° 285-v°.

de laisser tout l'espace aux bancs des confrères appuyés contre les murs. La lumière lui vient d'un ensemble de baies ouvertes à l'est : deux fenêtres en plein-cintre et un oculus qui encadrent la porte. Celle-ci concentre le peu de décor qui a survécu aux mutilations successives des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : au-dessus de l'ouverture sans caractère – un simple linteau de bois sur des piédroits en blocage enduit – qui a remplacé la baie primitive au cintre en pierre de taille mouluré, on voit encore les restes d'un entablement surmonté d'une petite niche en cul-de-four entre deux volutes posées comme les rampants d'un fronton brisé, le tout taillé et sculpté avec soin dans un grès grisâtre venu de la dépression permienne<sup>17</sup>. Une statuette de facture récente représentant saint Jean-Baptiste remplace dans la niche la statue de la Vierge, sans doute retirée pendant la Révolution.

La «cazette» servait aux pénitents principalement de lieu de réunion. Réunion des vivants, pour des exercices de piété, prières, lectures, méditations, mais aussi pour organiser les processions, les célébrations, les festivités ; réunion des morts, dans les caveaux aménagés, dès 1646, en sous-sol. Pour les offices religieux, les confrères utilisaient la chapelle Saint-Jean, dont la porte d'accès s'ouvrait au fond de leur local. Cet agencement volontaire devait aboutir à une fusion des deux édifices juxtaposés. En 1649, le conseil municipal confia aux pénitents l'administration de la « lumineaire » de Saint-Jean<sup>18</sup>. Neuf ans plus tard, en 1658, le recteur de Notre-Dame l'Annonciade vendait à la commune la porte – c'est-à-dire l'encadrement en pierre de taille et la menuiserie – de la chapelle Saint-Jean<sup>19</sup>. Réutilisés à la chapelle Saint-Joseph, ces éléments ont aujourd'hui disparu. L'endroit où ils se trouvaient avant d'être déplacés ne fait pas mystère : il s'agit de la façade primitive de la chapelle, celle qui ouvrait à l'est sur le chemin avant d'être reléguée au second plan par la construction de la cazette des pénitents. Quant au motif de la suppression de cette porte, il ne peut venir que de la volonté de faire communiquer plus largement les deux vaisseaux par le percement d'une grande arcade, celle dont on voit des traces dans le mur qui sépare aujourd'hui de nouveau les chapelles. Désormais, les confrères pouvaient assister aux offices depuis leurs bancs.

D'autres raisons militaient d'ailleurs en faveur de l'aménagement d'un plus grand volume. La chapelle prenait de plus en plus d'importance dans la vie sociale et religieuse de la Garde-Freinet. Les pénitents ne se contentaient pas de participer aux cérémonies et aux processions de la paroisse, comme la neuvaine ordonnée en 1650 pour conjurer la menace d'une épidémie<sup>20</sup>. Ils organisaient des pèlerinages fréquentés, par exemple en

---

17. les blocs de pierre employés pour construire une cheminée à la place de la fenêtre sud de la chapelle Saint-Jean proviennent probablement de la porte détruite.

18. Le 7 février 1649, pour remplacer les recteurs démissionnaires, le conseil choisit un notable, Barthélemi Condroyer, et le trésorier « qui sera annuellement eslu par la confrairie des frères pénitantz », A.C., BB9, f° 214.

19. CC 171, f° 24 v°.

20. BB 9, f° 251 v°

1660 à Sainte-Catherine (aujourd'hui Sainte-Roseline) des Arcs et en 1661 à Saint-Joseph de Cotignac<sup>21</sup>. Ils fournissaient surtout aux enterrements l'assistance et le décorum trop souvent négligés par le prieur Serret, qui préférait aller à la chasse<sup>22</sup>. Dans la chapelle qui, aux dires de l'évêque de Fréjus en 1682, était fort bien tenue et ornée<sup>23</sup>, les confrères et les consoeurs - car il y avait aussi des femmes - éalisaient sépulture.

L'engouement des Gardois se manifeste dans leurs testaments. Sur 160 dernières volontés retrouvées dans les registres des notaires entre 1632 et 1680, 132 (82,5 %) réservent un legs à la confrérie des pénitents. Quelques sous, à partager avec les autres luminaires, dans 8 cas. Mais pour tous les autres, une aumône nettement supérieure, exprimée en monnaie ou en blé - une liquidité plus facilement disponible en milieu rural -, dont le montant varie de 1 ½ livre (ou une panal de blé) à 30 livres. Les deux tiers des testateurs réclament la présence des pénitents à leurs obsèques, que celles-ci aient lieu dans la chapelle (16,3 %), dans le cimetière (76 %) ou même dans l'église paroissiale (7,5 %). Il n'était pas indispensable de faire partie de la confrérie pour bénéficier de leur présence dans le convoi mortuaire, mais il fallait être pénitent pour pouvoir se faire inhumer dans la chapelle. Les 21 confrères et 5 consoeurs qui demandent cette faveur appartiennent aux classes moyennes : 7 « ménagers » (propriétaires exploitants), 7 artisans (forgeron, tisserand, cardeurs, charpentiers, tailleur), un prêtre ; les autres, « travailleurs » ou non qualifiés, sont sans doute des agriculteurs moins aisés.

Le succès ne se dément pas dans la période 1704-1730. Les legs un peu moins nombreux (64 %) ne traduisent pas une désaffection, mais l'émergence de nouveaux lieux de culte et de sépulture où les pénitents n'interviennent pas : les églises et les cimetières Notre-Dame de la Moure, Saint-Pierre de Miramas et Saint-Martin (actuelle paroisse du Plan-de-la-Tour) attirent 25,5 % des legs pieux et des élections de sépulture, ceux, sans doute, des Gardois qui habitent ces quartiers éloignés. Les villageois, quant à eux, sont maintenant 95 % à demander l'assistance des pénitents et 86 % à leur léguer une somme, toujours en monnaie ou en blé, de 1 à 100 livres. Mais surtout, avec 53 élections de sépulture, la chapelle Saint-Jean est devenue le deuxième champ mortuaire du village, à égalité avec le cimetière et très loin devant l'église paroissiale, qui n'accueille dans la même période que 9 défunts. La confrérie recrute majoritairement dans la moyenne et

---

21. CC 177, f° 7 v° et 21.

22. cette attitude désinvolte, dénoncée par toute la population et condamnée par l'évêque, ne prit fin qu'au décès du prieur ; cf., entre autres témoignages, la plainte portée en 1668 contre « le prieur Serret qui ne veut jamais se sortir de la grande chasse et n'a pas paru à un enterrement où n'assista que le curé et les pénitents forcés de chanter la messe », GG 41.

23. A.D. Var, 1 G 70, f° 25 v°-30 v° : « ... ordonné à notre vicaire official général d'aller visiter le cimetière ... aussi bien que la chapelle des pénitents, qu'il a trouvé honnestement tenue et suffisamment garnie des choses nécessaires pour les célébrations de la sainte messe, qui sont toutes en estat, le calice étant d'argent, fort beau, doré au dedans aussi bien que la patène ... ».

petite paysannerie et chez les artisans, mais l'élite locale, notaires, marchands, bourgeois et même un des coseigneurs, ne dédaigne pas d'en faire partie. C'est à un notable que revient ordinairement la charge de recteur ou prier, du moins si l'on en juge par les quelques noms parvenus jusqu'à nous : Joseph Taxil, marchand, en 1658, m<sup>e</sup> Barthélemy Courchet, chirurgien et coseigneur de la Garde-Freinet, en 1661, maître Basset, notaire, puis monsieur François Giraud, marchand, la même année, sieur Jacques Taxil en 1742, sieur Dominique Vidal en 1744, maître Perrin, notaire, en 1761, sieur Joseph Laugier en 1765. La prieuresse, adjointe féminine du prier, sort du même milieu – la seule connue, Marguerite Marquese, était l'épouse de l'ancien prier François Giraud. Mais on choisit le recteur adjoint ou sous-prier parmi les artisans et les agriculteurs.

Pour faire face à cette affluence, il a fallu pousser les murs. Dès 1665, les pénitents ont élevé un second autel, dédié à sainte Anne, « l'autre sainte Anne nouvellement érigé dans la chapelle desdits frères pénitents » dit un testament de cette année-là<sup>24</sup> pour distinguer la nouvelle fondation de la chapelle construite, une douzaine d'années plus tôt, sous l'invocation de saint Joseph et de sainte Anne à l'extrémité de la rue Droite, sur la place du Rocher Blanc. L'emplacement précis de cet autel reste inconnu. Peut-être se trouvait-il dans la petite annexe voûtée d'arêtes qui flanque au nord la dernière travée de la chapelle Saint-Jean et qui pouvait aussi servir de sacristie.

Le 21 septembre 1717, Jean-Louis Bérard, ancien prier de la Garde-Freinet retiré à Grimaud, légua 600 livres pour la célébration d'une messe chaque dimanche et jour férié à l'issue de l'office des matines dans la chapelle des pénitents et 300 livres pour faire des distributions annuelles aux pauvres. La somme, de nouveau, fut confiée à la communauté, à charge pour elle de verser chaque année 30 livres aux pénitents et 15 livres à l'hôpital<sup>25</sup>. Mais au fil des années, la confrérie eut de plus en plus de peine à encaisser le revenu de cette fondation. D'abord le droit d'amortissement<sup>26</sup> réduisit le capital à 500 livres et la rente à 25 livres. Puis, en 1746, l'administration royale, sous prétexte d'aider la communauté à liquider ses dettes, suspendit le paiement annuel en attendant de recevoir des héritiers du fondateur la justification de leur créance. Les confrères ne récupérèrent leur pension, avec les arriérés, qu'en 1761<sup>27</sup>.

Vinrent ensuite les tracasseries de l'évêque qui, comme les autres prélats, cherchait à imposer son contrôle aux confréries accusées de faire au clergé paroissial une concurrence trop efficace. D'où l'interdiction réitérée de célébrer des offices aux mêmes heures que le curé, d'accueillir les confessions et les sépultures. Lors de sa visite d'octobre

---

24. A.D. Var, 3 E 84/7, f° 817.

25. GG 55 ; somme effectivement versée au trésorier Antoine Condroyer, CC 465.

26. taxe prélevée par l'administration royale sur les biens acquis par les institutions religieuses, qui, de ce fait, n'étaient pas soumis aux droits de mutation.

27. BB 17, f° 846 v°, 855 v°-856.

1730, l'évêque de Fréjus défendit aux pénitents de chanter les vêpres à la même heure que la paroisse<sup>28</sup>. En 1741, il leur interdit de se confesser dans leur chapelle, de s'assembler durant la quinzaine de Pâques, d'organiser des processions, de porter leur costume ailleurs qu'aux enterrements de leurs confrères<sup>29</sup>. D'ailleurs, la tendance générale allait vers un attédissement progressif de la dévotion.

En 1746, l'armée royale réquisitionna la chapelle durant 23 jours pour loger une troupe de 200 hommes cantonnée à la Garde-Freinet, puis durant plusieurs mois encore pour servir de magasin à fourrage. Il fallut aux pénitents plus de 13 ans pour obtenir la remise en état de l'édifice, dont le mobilier avait beaucoup souffert. La commune prit en charge la réfection<sup>30</sup>. La chapelle servait en effet de paroisse annexe quand des travaux rendaient impraticable l'église du village et le fait se reproduisit souvent jusqu'à la reconstruction complète du vieil édifice entreprise en 1782. Il fut alors délibéré « d'établir une chapelle à l'hôtel de ville pour y tenir la réserve eucharistique et célébrer une messe au besoin à cause de l'éloignement de celle des pénitents servant provisoirement d'église paroissiale, exposée en outre aux gros coups de vent qui en rendent l'abord périlleux aux personnes âgées ou incommodées et où on ne pourrait aller chercher la réserve la nuit s'il fallait porter le saint viatique »<sup>31</sup>. Les travaux durèrent 5 ans. Au lieu de remercier les confrères, l'évêque, venu bénir solennellement la nouvelle église le 16 octobre 1787, leur infligea de nouvelles vexations : obligation de suivre les convois funèbres en groupe, derrière le cercueil et non en fin de cortège ; interdiction de quêter dans l'église paroissiale<sup>32</sup>.

Quand la Révolution arriva, la chapelle, abandonnée par la confrérie dissoute, servit durant quelques années de lieu de réunion publique, en particulier pour la société locale des Amis de la Liberté et de l'Egalité. Le club, très tolérant du point de vue religieux, eut à cœur de conserver en bon état l'édifice et son mobilier – il fit notamment refaire les vitrages en 1796<sup>33</sup>. Cet usage retarda, mais n'empêcha pas la saisie et la vente de la chapelle. En 1793, la commission chargée de dresser la liste des biens des établissements supprimés se borna à constater : « cette chapelle aux approches du village depuis les nouvelles lois a toujours servi et sert encore pour les assemblées primaires, n'y ayant pas d'autres endroits propres pour icelles. Elle sert actuellement pour la société populaire »<sup>34</sup>. Mais elle fut un peu plus tard estimée 2650 livres<sup>35</sup>.

---

28. A.D. Var, 1 G 71, f° 615-617.

29. A.D. Var, 1 G 72, f° 18-19.

30. CC 497.

31. CC 522.

32. GG 1.

33. cf. J. Combet, *La Révolution dans le golfe de Sambracit (1789-1799)*, 1919, p. 56-58.

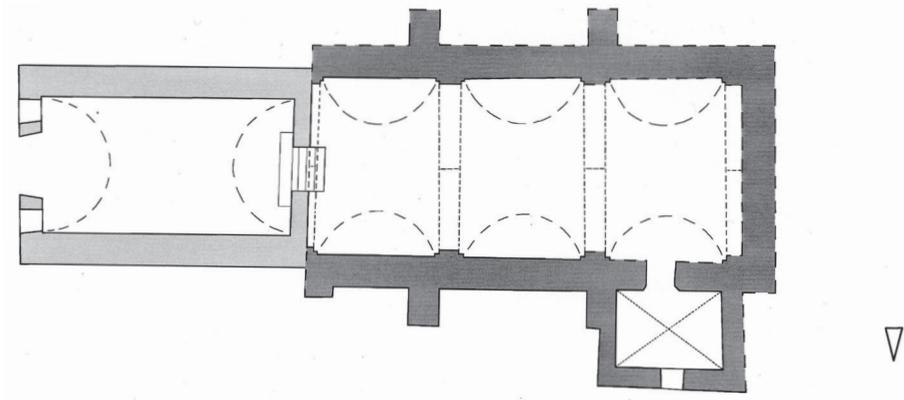
34. A.D. Var, 1 Q 347.

35. A.D. Var, 1 Q 346.

Puis elle fut vendue, comme les autres chapelles, transformée, mutilée et bientôt oubliée. Elle figure au cadastre dans la section A (village), sous le numéro 367 : en 1815, qualifiée de « ancienne église ou écurie », elle appartient à Antoine Condroyer cadet, propriétaire au Plan-de-la-Tour ; en 1825, toujours « ancienne église », à Joseph Sigallas, bouchonnier ; en 1850, « ancienne église et maison », à Ferdinand et Alexandrine Sigallas, frère et sœur. C'est, dit-on, pour la bouchonnerie qu'aurait été construite la voûte en berceau qui recoupe le vaisseau. Une autre tradition orale situe à Saint-Jean l'atelier du ferronnier Cavalier, auteur de la croix qui domine le village. Dans la même période, l'environnement de l'édifice se transforme : le cimetière disparaît, un nouveau quartier prend forme autour de la mairie et de la place. L'ancienne chapelle est intégrée dans un ensemble de maisons et sa destination initiale tombe dans l'oubli...

Envisagé une première fois, sans suite, en 1961, le rachat par la commune de ce théâtre de la société gardoise d'autrefois s'impose aujourd'hui comme un devoir de mémoire, comme la reconquête d'un espace privilégié de l'histoire du village.

*Elisabeth Sauze*



- Essai de restitution du plan de la chapelle Saint-Jean :
  - à l'est, la cazette des pénitents, dédiée à Notre-Dame de l'Annonciade
  - à l'ouest, la chapelle fondée par Antoine Courchet, dédiée à Saint-Jean, Saint-Antoine et Saint-Crespin -



## Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet

Siège social : Mairie de la Garde-Freinet - 83680 La Garde-Freinet

**but : la mise en valeur du patrimoine historique et culturel du Freinet en général,  
et de la Garde-Freinet en particulier.**

